

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

PROMEPAR ABSOLUTE RETURN (FR0013144334 – part IC)

PROMEPAR AM – Groupe BRED Banque Populaire

Objectifs et politique d'investissement

PROMEPAR ABSOLUTE RETURN, (ci-après « le Fonds ») a pour objectif de gestion de dégager, sur la durée de placement recommandée, une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence, l'ESTER + 260 bps. La stratégie du Fonds étant résolument opportuniste et discrétionnaire, donc par nature non-indicielle, sa performance pourra s'écarter de l'indicateur de référence, le Fonds étant géré activement.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, le Fonds peut investir sur trois poches distinctes :

- une poche constituée d'instruments des marchés obligataire et monétaire (sensibilité moyenne du portefeuille comprise entre -5 et 30), que ce soit via des titres en direct (émetteurs privés ou publics) ou via des parts ou actions de fonds, sans contrainte individuelle en termes de notation, de maturité ou d'exposition géographique. Cette poche pourra être couverte ou exposée aux taux via des produits dérivés. La sélection des signatures est établie par le gérant, avec l'appui des analystes crédit de la société de gestion ou de son groupe d'appartenance, des recherches crédit de sociétés tierces, des analyses des agences spécialisées ou de toute autre source d'information. Cette poche représente entre 40% et 100% de l'actif net du Fonds.
- une poche constituée de parts ou actions de fonds recherchant un objectif de performance absolue. Cette poche représente entre 0% et 60% de l'actif net du Fonds.
- une poche de diversification positionnée sur les marchés actions (en direct ou au travers d'OPC) ou encore sur les marchés dérivés. Cette poche pourra avoir une exposition entre -20% et 20% de l'actif net du Fonds.

La répartition de l'actif net entre ces trois poches dépend d'un ensemble d'analyses réalisées par PROMEPAR AM qui peuvent porter, de manière non exhaustive, sur des données financières (niveaux absolus et relatifs des marchés obligataires court terme et long terme, niveaux absolus et relatifs des marchés actions, taux de change, prix des matières premières, volatilité, etc.), macro-économiques (PIB, endettement, marché de l'emploi, indices de confiance, anticipations d'inflation, etc.), micro-économiques (croissance, rentabilité, solidité financière, niveau de distribution des dividendes des sociétés cotées, etc.), voire politiques (politique monétaire des Banques Centrales, décisions géostratégiques, notamment concernant les marchés des matières premières, etc.). Sur la base de ces éléments, PROMEPAR AM définit alors une allocation d'actifs qui détermine la pondération de la poche obligataire et de la poche de performance absolue, en combinant une approche qualitative et quantitative.

Le Fonds peut être investi jusqu'à 100% en parts ou actions d'OPC et 30% en parts ou actions de FIA français ou européens.

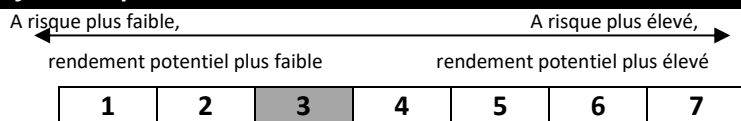
Le Fonds peut recourir à des dépôts, jusqu'à 100% de l'actif net, ainsi qu'à des emprunts d'espèces, dans la limite réglementaire de 10% de l'actif net. Enfin, le Fonds peut intervenir dans la limite d'une fois l'actif net sur les marchés à terme fermes et conditionnels, réglementés ou de gré à gré, dans un but d'exposition ou de couverture sur le risque actions, de taux, de crédit et de change.

Les souscriptions et les rachats sont centralisés chaque jour de bourse ouvré avant 12h et réalisés sur la base de la prochaine valeur liquidative, soit à cours inconnu. Les règlements y afférant interviennent à J+2. Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

La part IC est une part de capitalisation plus particulièrement réservée aux institutionnels.

La durée de placement minimum recommandée est de 3 ans. Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant ces 3 ans.

Profil de risque et de rendement



Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'exposition aux marchés de taux, actions et au risque de change explique le classement du Fonds dans cette catégorie.

Le Fonds n'est pas garanti en capital. Risques non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de contrepartie. Le Fonds est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction.

Risque de crédit : Le risque de crédit correspond au risque qu'un émetteur fasse défaut et ne puisse pas faire face à ses engagements, en l'occurrence l'obligation de rembourser au prix et à la date prévue un titre de créance qu'il avait émis. Sans aller jusqu'au défaut, une simple dégradation de la qualité d'un émetteur, au travers d'un abaissement de la notation financière attribuée à cet émetteur pourra entraîner une baisse de la valeur des titres.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation de produits dérivés peut augmenter les risques du fait de la volatilité des marchés sous-jacents et des possibles effets de levier qu'ils induisent.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1% maximum
Frais de sortie	néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée.

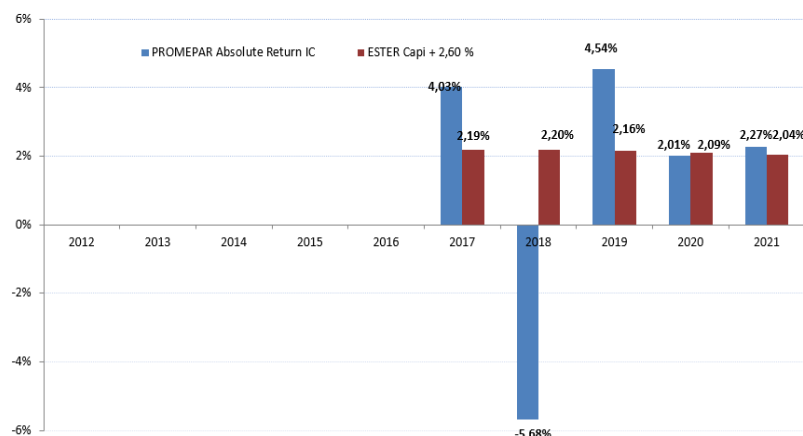
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	1,14% *
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	0%

* Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 30 juin 2022. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transaction, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus du Fonds, disponible sur le site internet www.promepar.fr

Performances passées



La performance est calculée coupons nets réinvestis. La part IC est libellée en euro.

Les performances du Fonds indiquées dans le graphique précédent ont été calculées en Euros et incluent les frais courants ainsi que les éventuels frais de transaction. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'elles ne constituent en aucun cas une indication fiable des performances futures.

Année de création de la part : 2016

La gestion de ce Fonds n'est pas indiciaire, l'indice présenté est un indicateur de référence.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS BANK

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes les autres informations pratiques sont disponibles auprès de PROMEPAR AM par écrit à LE VILLAGE 1 – Quartier VALMY – CS 50246 - 33 Place Ronde - 92981 Paris La Défense cedex, par téléphone (01.40.90.28.60) ou email (promepar.assetmanagement@bred.fr).

La valeur liquidative est disponible auprès de PROMEPAR AM ou sur le site internet www.promepar.fr et les sites d'informations financières.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La responsabilité de PROMEPAR AM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet www.promepar.fr.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.promepar.fr et un exemplaire peut vous être remis gratuitement sur simple demande.

Prise en compte des critères extra-financiers : Le Fonds se qualifie pour le moment comme un produit financier répondant de l'article 6 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »).

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.
PROMEPAR AM est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/07/2022